



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion électronique du 15 / 09 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

CATEGORIE	CLUB GESTIONNAIRE	CLUBS ENTENTES	Nota
U20D1	US DAVEZIEUX	ES BOULIEU LES ANNONAY	Pas de FMI
U20D1	US MONTELIER	FC CHABEUIL	Pas de FMI
U20D1	AS BERG HELVIE	OL RUOMS	Pas de FMI
U17D1	US VALLEE JABRON	FC VALDAINE	
U17D1	VALLIS AUREA	AS DOLON	
U17D2	ENT CREST AOUSTE	ACE FC	
U17D2	ES BOULIEU LES ANNONAY	FC BOURGUISAN - SC PIRAILLON	
U17 Brassage	AAJ ST ALBAN D'AY	AS ROIFFIEUX	
U17 Brassage	AS ST DONAT	PEYRINS-CLERIEUX ST BARDOUX GRANGES LES BEAUMONT	2 équipes
U17 Brassage	CS CHATEUNEUF GALAURE	AS ST BARTH VALS	
U17 Brassage	ENT CREST AOUSTE	ACE FC	
U17 Brassage	ES BEAUMONTELEGER	US MONTMEYRAN	
U17 Brassage	ES BOULIEU LES ANNONAY	FC BOURGUISAN - SC PIRAILLON	
U17 Brassage	FC HERMITAGE	CO CHATEAUNEUF ISERE	2 équipes
U17 Brassage	FC VALLON	OL RUOMS	2 équipes
U17 Brassage	US 2 VALLONS	AS RHODANIENNE	
U17 Brassage	US CHANAS SERRIERES		
U17 Brassage	SABLONS	FC FELINES ST CYR	
U17 Brassage	US MEYSSE	US ANCONE-US ROCHEMAURE	



U17 Brassage	US VALLEE JABRON	FC VALDAINE	
U17 Brassage	VALLIS AUREA	AS DOLON	
U17 Brassage	BBRM	FC GOUBETOIS	
U15D1	VALLIS AUREA	AS DOLON	
U15D2	FC HERMITAGE	CO CHATEAUNEUF ISERE	
U15D2	FC MUZOLAI	FC COLOMBIER ST BARTHELEMY	
U15D2	US VALLEE JABRON	FC VALDAINE	
U15 Brassage	AAJ ST ALBAN D'AY	AS ROIFFIEUX	
U15 Brassage	AS LA SANNE ST ROMAIN SUR	AS CHEYSSIEU	
U15 Brassage	AS ST BARTH VALS	CS CHATEAUNEUF GALAURE	2 équipes
U15 Brassage	AS ST DONAT	PEYRINS-CLERIEUX ST BARDOUX GRANGES LES BEAUMONT	2 équipes
U15 Brassage	AS SUD ARDECHE	FC ST DIDIER S/AUBENAS	
U15 Brassage	FC BOURGUISAN	SC PIRAILLON	
U15 Brassage	FC CHABEUIL	EA MONTVENDRE	
U15 Brassage	FC CHEYLARD	US ST MARTINOISE-SA ST AGREVE	
U15 Brassage	FC FELINES ST CYR	US CHANAS SERRIERES SABLONS	
U15 Brassage	FC HERMITAGE	CO CHATEAUNEUF ISERE	
U15 Brassage	FC SAUZET	RC SAVASSE	
U15 Brassage	FC VALLON	OL RUOMS	2 équipes
U15 Brassage	US 2 VALLONS	AS RHODANIENNE	2 équipes
U15 Brassage	US MEYSSE	US ROCHEMAURE	
U15 Brassage	US VALLEE JABRON	FC VALDAINE	2 équipes
U15 Brassage	VALLIS AUREA	AS DOLON	2 équipes
U15 Brassage	JS St PAUL ROMANS	ASL GENISSIEUX	
U13D2	AS ROIFFIEUX	AAJ ST ALBAN D'AY	
U13D2	AS ST BARTH VALS	CS CHATEAUNEUF GALAURE	
U13D2	FC CHEYLARD	US ST MARTINOISE-SA ST AGREVE	
U13D2	US ROCHEMAURE	US MEYSSE	
U13 Brassage	US BEAUFORT	CJ SAILLANS	

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00



Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DEMANDES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>





REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Fonctionnement catégorie U7 :

JOURNEE ACCUEIL : La journée d'accueil de la catégorie U7 est programmée le **27 septembre 2025**. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est réduit à 12, à raison de 3 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 22/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Engagements des équipes :

Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 16 Juin 2025, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence.

JOURNEE ACCUEIL : La journée d'accueil de la catégorie U9 est programmée le **20 septembre 2025**. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est limité à 8, à raison de 2 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 04/09/2025 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.





Les engagements reçus au-delà du 04/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 15/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 02/09/2025.

Date prochains plateaux : Samedi 27/09/2025.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

Les nouvelles demandes d'engagement d'équipes ne permettront la pratique qu'à compter du 08/11/2025 afin de conserver la stabilité des organisations pour l'ensemble des clubs déjà engagés.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 **(joignable hors horaires de bureau)**

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr



➤ Festival PITCH U13 :

Feuilles de match non retournées le lundi 15/09/2025 :

- AS VILLEVOCANCE – Poule 8
- CHATEAUNEUF SUR ISERE – Poule 13
- ALIXAN FC – Poule 18
- FC PORTOIS – Poule 21
- JOYEUSE ST PAUL – ASVM – Poule 22
- PONT LA ROCHE – Poule 24
- BEAUMONTELEGER – Poule 28
- FC RHONE VALLEES – Poule 35
- FC SAUZET – Poule 37

Merci aux clubs de nous transmettre les feuilles de résultats et des licences le plus rapidement possible par mail. Nous serons contraints d'appliquer les mesures administratives en conséquence.

➤ Coupe Charles André :

Les équipes n'ayant pas été qualifiées lors du tour 1 de la coupe Pitch sont automatiquement reversées dans la coupe Charles André avec les équipes 3,4,5,6... du championnat U13. Les nouveaux engagements ont été pris en compte. Toute équipe souhaitant ne pas participer à cette coupe doit envoyer un mail à la commission des jeunes.





➤ **1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :**

La 1^{ère} phase D1 & D2 débutera **ce samedi 20/09/2025** à 13H30.

Vous retrouvez la planification des matchs sur le site du District dans les compétitions et sur votre Footclubs.

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès. Nous vous rappelons que celle-ci est obligatoire et que vous serez amendé en cas de non transmission.

➤ **Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :**

La phase de brassage débutera **ce samedi 20/09/2025** pour les deux niveaux.

Attention : il y a eu des modifications de poules dans les deux niveaux. Vos clubs ont reçu un mail avec la nouvelle constitution de poule individuellement. Merci de bien en prendre connaissance pour un bon déroulement ce samedi 20/09/2025.

Les poules de brassage sont accessibles sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : U13 Promotion d'Excellence.pdf et U13 1^{ère} Division.pdf.

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : U13 Brassage Feuille de Match.pdf

et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.

En cas de non réception de la feuille de match dans les délais, le club sera amendé.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U15D2 :

Poule B Journée 1 du 14/01/2025 : US VALLEE JABRON – ES VALENTINOIS 26. Rencontre non jouée.

U15 Brassage :

Modifications :

Poule B : Retrait de Entente ST BARTH VALS CHATO9 GALAURE 2.

Date 1^{ère} Journée : 21 /09/2025





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

U17 Brassage :

Modifications :

Poule F : Retrait de FC GOUBETOIS. Refonte du calendrier. Les clubs sont priés de prendre connaissance de la nouvelle planification des rencontres.

Date 1^{ère} Journée : 20 /09/2025

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE : 3^é Tour 27/09/2025.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront exceptionnellement gérées à partir de feuilles de match papier.

La LAuRAFoot n'associe pas informatiquement les clubs en entente, pour la catégorie U20. Cette situation empêche donc le responsable sportif en gestion de l'équipe U20 concernée d'avoir une vision sur l'effectif des 2 clubs à disposition, au moment de la rédaction de la FMI.

Les rencontres de ces ententes seront donc tracées par feuilles papier, que les clubs **RECEVANT** transmettront par messagerie à l'adresse de la commission des jeunes.

Les clubs s'assureront donc lors des rencontres de ces ententes de la disponibilité du support de l'applicatif FOOTCLUB COMPAGNON, pour rédiger les feuilles de matchs papier.

Un modèle de feuille de match papier est en ligne sur le site du District à l'adresse suivante :

<https://drome-ardecche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/5355e8ad252477dd800b61d8ff02252e.pdf>

U20D1 et U20 D2 :

Date 1^{ère} Journée : 20/09/2025





Formule sportive U20 saison 2025-26

Le championnat U20 est composé de :

- Une poule D1 composée de 12 équipes.
- Un niveau D2 composé de 2 poules de 8 équipes.

U20D1 : 1 poule de 12 équipes.

A l'issue de la saison : Le 1er monte en ligue U20R2. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accèderait à sa place.

Les 11^e et 12^e de la poule descendent en D2, selon le tableau :

U20D1

Début saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de Ligue U18R2 & U20R2	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U20R2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Descentes vers D2	1	2	3	4	3	4	5	6	7
Montées de D2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	14	14	14	14	14

U20D2

Début saison	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Descentes de D1	1	2	3	4	3	4	5	6	7
Montées vers D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2

U20D2 :

Engagements : 16 équipes

Les 16 équipes sont réparties en 2 poules de 8.

Dans chacune des poules les équipes se rencontreront 3 fois (21 matchs) selon un calendrier qui sera établi ainsi :

Les 14 premières journées se disputeront par matchs aller-retour. Les 7 dernières journées correspondront à la phase aller des 14 premières journées.

Un tirage au sort déterminera les 4 équipes qui joueront à domicile les 4 matchs sur les 7 premières et dernières journées (les autres n'en disputant que 3) et à l'issue de ces 21 journées, un classement sera établi.

A l'issue de la saison :

Le premier de chaque poule accède au niveau U20D1. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accèderait à sa place.



Si pour une raison quelconque deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où aucune des équipes classées première, deuxième et troisième ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.